



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 36985

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inégalités d'accès à la formation en kinésithérapie. En effet, lors des prochaines rentrées de 2013 et 2014, de nouveaux instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) ouvriront leurs portes, dont notamment, celui de Saint-Sébastien-de-Morsent et celui de Brest. L'ouverture de ces deux IFMK souligne parfaitement l'absence de cadrage national qui engendre des inégalités criantes d'accès à la formation en masso-kinésithérapie. Ces inégalités d'accès rendent le paysage de l'enseignement supérieur extrêmement hétérogène : de 181 € à 8 850 € de frais d'inscription par étudiant et par an selon les instituts de formation. L'accès pour tous à l'enseignement supérieur et notamment en masso-kinésithérapie devient donc de plus en plus difficile. L'enseignement supérieur devrait être le plus ouvert possible afin de permettre à chacun de bénéficier de la formation dont il a besoin, et ainsi renforcer les notions d'égalité et d'équité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à ces inégalités d'accès à la formation en masso-kinésithérapie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est sensible aux aspects sociaux de la vie étudiante et reste attentif à prendre en compte les attentes des étudiants, ainsi que les exigences de qualité de la formation initiale. A la suite de la publication du rapport établi conjointement par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS-IGAENR) sur le bilan et la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat, une réflexion visant à harmoniser et à mieux encadrer les frais de scolarité entre les instituts publics et privés sera engagée en 2015 en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36985

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9365

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1679